



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 13/03/2020

### APPROVISIONNEMENT DES ENSEIGNES ALIMENTAIRES

dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

Dans le contexte actuel de propagation du Covid-19, Olivier JACOB, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, informe la population que les enseignes alimentaires du département ne connaissent aucune difficulté d'approvisionnement.

Le préfet en appelle donc au civisme et à la responsabilité de chacun, et demande de ne pas faire de stocks préventifs de denrées et produits de première nécessité.

**Service de la Communication Interministérielle  
et de la Représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10  
04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture  
8, rue du Docteur Romieu  
04016 Digne-les-Bains Cedex